

# MUTATIONS LOCALES LE COMPTE N'Y EST PAS !

## Réunion du 5 juillet 2023



La Direction a convoqué les organisations syndicales afin de faire un point sur le mouvement des mutations locales.

En 1<sup>er</sup> lieu M. Odru a fait un point sur les affectations des cadres supérieurs :

- M. Dufau responsable du Centre de Contact des Particuliers part ce mercredi 5 juillet à la retraite; il est remplacé par Mme Bertranne.
- M Moulignié prendra le poste de responsable de la BDV sur Pau.
- Mme Baranger prendra l'intérim du SDIF dans l'attente du recrutement sur fiche de poste du nouveau responsable.
- M. Maynadier assurera le rôle de chef RH.
- Mme Laborde prendra la tête du service PCE/BCR de Bayonne
- Mme Loustau sera affectée à la division stratégie.
- M. Labeyrie assure l'intérim au SIE de Béarn et Soule. Une fiche de poste a été émise et il a postulé. Il assure toujours en parallèle ses fonctions au SIP d'Orhez. S'il est retenu pour le SIE à Pau, il faudra trouver une personne pour se charger de l'intérim à Orhez dans l'attente du prochain mouvement.

M. Poulain a par la suite donné quelques indications concernant la tenue de ce mouvement. Il a rappelé que la DDFiP (dont les centres de contact) est un poste unique.

Il a également indiqué que les services d'Orhez sont modérément demandés et que le secteur d'Oloron reste peu attractif. Par ailleurs, globalement la Côte Basque perd en attractivité (probablement en raison du coût du logement) par rapport au secteur de Pau. Les assistances sociales peuvent aider sur la question du logement même si la direction a rappelé qu'elles n'étaient pas des agents immobiliers. Mme Disciaux est partie à la retraite. Mme MAURY (qui s'occupe également de la Creuse) fait l'intérim sur la Côte. Mme Lucas est toujours sur la partie Béarn.

La règle de l'ancienneté reste en principe en vigueur, mais dans les faits, elle se trouve largement remise en cause par de nombreuses exceptions :

- Les priorités en tout genre,
- La compétence de l'agent pour le poste sollicité,
- La situation individuelle,
- Les vacances trop importantes constatées dans un service...

**Autant le dire une fois de plus :  
la règle, c'est qu'il n'y a plus de règles  
STOP A LA GESTION DE LA PÉNURIE !**

## Mais où sont passés les 8 B manquant à l'appel ?

La DG et la DDFiP 64 sont d'accord sur les vacances d'emploi pour les A (0) et les C (16).

Par contre pour la DG il n'y a pas de vacances pour les B alors que la DDFiP 64 en comptabilise 8. Il paraîtrait qu'il s'agirait d'une différence dans la date de prise en compte des départs en retraite...

En tout état de cause, la DG ayant toujours raison, il est donc impossible pour la DDFiP 64 de recruter par voie contractuelle en catégorie B. De plus, cela semble fermer tout espoir de retour dans le département pour les prochaines sorties d'école !

## Affectation Direction : Attention Danger !

Contrairement aux usages des années précédentes, des collègues qui avaient clairement indiqué le choix de rejoindre uniquement certains services de direction et clairement exprimé leur volonté de ne pas rejoindre un Centre de Contact ont été mutés notamment au Centre de Contact des Professionnels !

Il est donc impossible aujourd'hui de cibler un service particulier de direction (par exemple un service du Pôle Fiscal ou bien de la Gestion Publique) sans prendre le risque de se retrouver dans un Centre de Contact !

De même, un agent qui subit une fermeture de service au sein de la direction peut également être affecté sur un centre de contact sans avoir ni la compétence ni la volonté et se voir primé malgré son ancienneté sur tous les autres services qu'il sollicite ! En effet, la Direction a indiqué qu'il n'y avait pas d'application de règle de l'ancienneté en interne dans les services dits de Direction.

M. Odru a toutefois admis que le fait que les centres de contact soient intégrés à la Direction ne facilitait pas les mutations et a fait remonter à la DG la demande que les centres de contact soient considérés comme des services à part entière.

Il a également admis que la situation du Centre de contact des professionnels était tendue (d'ailleurs le nombre important de demandes de mutation aurait dû lui mettre la puce à l'oreille !) En effet, le service est sous-dimensionné en termes de moyens humains depuis son origine. L'amélioration devrait venir soit d'un transfert d'emplois (demande faite à la DG) soit de la mutualisation entre centre de contacts... mais la direction ne peut donner aucune date ou assurance sur ces points.

Le recrutement d'un contractuel est prévu pour le service BIET (Budget Immobilier et Environnement de Travail) ainsi qu'un contrat PACTE pour le service courrier.

## Le SGC Côte Basque : avant de commencer, déjà mis en difficulté !

A l'issue du mouvement, il manque 3 cadres B et 1 cadre C dès la création du SGC. La direction y répond par l'arrivée d'un cadre A supplémentaire à St-Jean-de-Luz et le recrutement prochain d'un cadre C.

Pour autant le SGC démarre bien avec un transfert de charges conséquent et 2 vacances d'emploi !

Une partie des vacances d'emploi sur le SGC Nay-Morlaas sera comblé par un mouvement complémentaire d'un cadre C.

Concernant le SGC Pays Basque Intérieur, un seul agent reste affecté sur l'antenne de Mauléon.

La direction relativise son isolement par la présence sur place d'un CDL !

Comme pour le SDIF et le centre de contact des professionnels, on ne peut que redouter que la mise en place d'un service sans les moyens nécessaires provoque des situations extrêmement difficiles à gérer pour les agents avec un impact sur leur santé. La Direction joue avec le feu !



**Ce que nous voulons,  
c'est travailler moins et  
mieux, pas le contraire !**

Rejoignez-nous, syndiquez-vous ! Contact : [cgt.ddfip64@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip64@dgfip.finances.gouv.fr)